Avis de Soutenance

Madame Charline LACRAMPE-MOINE

Droit – EDDSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

L'imputation dans la responsabilité civile

dirigés par Madame Céline MANGEMATIN

Soutenance prévue le **jeudi 26 novembre 2026 à 14h00**
Lieu : Université Toulouse Capitole
Salle des thèses

Composition du jury proposé

Mme Céline MANGEMATIN	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
M. Jonas KNETSCH	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteur
M. Fabrice LEDUC	Université de Tours	Rapporteur
Mme Muriel FABRE-MAGNAN	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Examinatrice
M. Jérôme JULIEN	Université Toulouse Capitole	Examinateur

Mots-clés : Imputation, Responsabilité civile, Attribution

Résumé :
En droit de la responsabilité civile, l'imputation demeure peu théorisée en tant que telle. Elle n'est pas érigée en condition autonome du mécanisme de responsabilité civile, et reste dans l'ombre des conditions communément reconnues : fait générateur, lien de causalité, imputabilité. On peut pourtant en proposer une définition générique : l'attribution d'un fait générateur à une personne juridique afin qu'elle en réponde. Ainsi définie, l'imputation apparaît nécessairement présente dans tout mécanisme de responsabilité civile, le triptyque traditionnel étant à lui seul inapte à le faire fonctionner. Partant, les raisons de son occultation doivent être exposées. Une telle entreprise suppose, d'abord, de mettre au jour cette notion restée dans l'ombre. Mais la révéler ne suffit pas à épuiser l'intérêt de l'étude : sa réalisation, ayant pour résultat la désignation du responsable, n'est jamais neutre. C'est pourquoi sa mise en œuvre, tant au stade de l'obligation à la dette qu'à celui de la contribution à la dette, intéresse l'essence de la responsabilité civile.